

OFFRE DE FORMATIONS

CGSS MARTINIQUE

2026

POUR ACCÉDER À TOUTES NOS FORMATIONS



La formation à la prévention des risques professionnels est une obligation légale pour l'employeur.

Elle permet de garantir la santé et la sécurité des salariés en limitant le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Plusieurs formations sont proposées par la CGSS Martinique. Elles sont consultables sur [notre site dédié à la formation.](#) 

ou

Scannez le QR Code



SOMMAIRE

Formations réalisées 04 par la CGSS Martinique

- Fondamentaux en Santé Sécurité au Travail
- Troubles MusculoSquelettiques (TMS)
- Risque CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)
- Risques Psychosociaux (RPS)
- Travail temporaire : Entreprise Utilisatrice - Entreprise Intervenante
- Travail temporaire : Intérim
- Secteur Aide et soin à domicile (ASD)
- Secteur Sanitaire et médico-social (SMS)
- Risques environnementaux

Formations confiées à des organismes et 10 partenaires régionaux

- Évaluation des risques professionnels
- Risques Psychosociaux (RPS)
- Troubles Musculosquelettiques (TMS)
- Sauvetage Secourisme du Travail (SST)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Aide et soin à domicile (ASD)
- Transport routier
- Echafaudage de pied - R408

Formations nationales 17 réalisées par l'INRS

FORMATIONS RÉALISÉES PAR LA CGSS MARTINIQUE



Fondamentaux en Santé Sécurité au Travail

FS&ST 007 - ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ↗

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP).
- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de "l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS", facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

DURÉE

3 jours soit 21 heures (21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersessions.)

DIRIGEANT D'ENTREPRISE : ENGAGER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION ↗

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise , Entreprises concernées par une incitation financière , Entreprises ciblées par un programme de prévention

OBJECTIFS

Améliorer la capacité du dirigeant à développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention, notamment :

- en intégrant la gestion de la santé et de la sécurité au travail dans tous les projets d'entreprise ;
- en favorisant une approche pluridisciplinaire ;
- en lui proposant la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

AAT 001 - ANALYSER UN ACCIDENT DE TRAVAIL ↗

PUBLIC

Encadrement de proximité, membres de CSE/ CSSCT/CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise.

OBJECTIFS

Objectif de formation : comprendre la pluricausalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU VIEILLISSEMENT ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE - PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE - (PDP) ↗

PUBLIC

Responsable d'entreprise, Responsable des Ressources Humaines, Manager, Membre des I.R.P. Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour élaborer et mettre en œuvre les plans d'actions "Pénibilité" et/ou "Seniors".

OBJECTIFS

- Connaître les facteurs de pénibilité susceptibles de générer l'usure professionnelle de tous les salariés.
- Connaître les conséquences du vieillissement sur le travail, et l'impact du travail sur le vieillissement.
- Comprendre l'interconnexion de ces différents plans d'actions avec le document unique d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Troubles MusculoSquelettiques (TMS)

FS&ST 005 - ASSURER SA MISSION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ↗

PUBLIC

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail. Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

OBJECTIFS

Objectif de formation : assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/ INRS

DURÉE

3 jours soit 21 heures

S'APPROPRIER LES OUTILS DE REPÉRAGE ET D'ANALYSE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION TMS PROS ↗

PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité ...) appelée dans son entreprise à participer à la mise en œuvre d'un projet de prévention des TMS.

OBJECTIFS

Objectifs de la formation

- Repérer et hiérarchiser les situations de travail à risques de TMS
- Analyser des situations de travail à risques de TMS
- Proposer un plan d'actions et assurer le suivi de la démarche au sein de l'établissement

DURÉE

2.5 jours soit 18 heures

Durée du stage : 3 jours (la formation est modulable intégrant 2j en présentiel, une demi-journée d'accompagnement lors de l'intersession et une demi-journée consacrée au bilan de la formation)

Risque CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)

TMS 004 - INITIER, PILOTER ET MANAGER SON PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) ↗

PUBLIC

Chef d'entreprise, d'établissement ou son déléguétaire. Sous ce terme de « déléguétaire », on entend toute personne placée sous l'autorité du chef d'établissement et désignée par ce dernier pour le représenter.

OBJECTIFS

- Définir, initier et piloter un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Formaliser la lettre d'engagement de l'établissement.
- En cas d'orientation vers un relais TMS interne, définir le profil / choisir la personne ressource - le chargé de prévention.
- Disposer des repères essentiels pour produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

ÉVALUER LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES : OUTIL SEIRICH ↗

PUBLIC

Toute personne chargée de l'encadrement de salariés manipulant des produits dangereux (chefs d'entreprises, responsables, ...)

Toute personne en charge d'une mission de prévention du risque chimique (animateurs de sécurité, salariés désignés compétents, préviseurs, ...)

Membres des Instances Représentatives du Personnel.

OBJECTIFS

- Contribuer à une démarche de prévention du risque chimique
- Améliorer la capacité des stagiaires à détecter et à évaluer les risques liés à la mise en œuvre des Agents Chimiques Dangereux (ACD) et des CMR notamment.
- Maîtriser le logiciel d'évaluation du risque chimique : SEIRICH

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Risques Psychosociaux (RPS)

PARTICIPER À UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PUBLIC

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP...).

OBJECTIFS

Objectif de formation : participer aux choix méthodologiques, d'outil, en fonction de son rôle dans la prévention des risques professionnels pour intégrer la prévention des RPS à la prévention des autres risques professionnels.

Objectifs pédagogiques :

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.

DURÉE

3 jours soit 20 heures

ENGAGER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RELATIONS HUMAINES AU TRAVAIL (EN SITUATION NORMALE ET EN SITUATION DE CRISE)

PUBLIC

Chef d'entreprise, Responsable des Ressources Humaines ou proche collaborateur ayant délégation sur les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Tout collaborateur ayant en charge le suivi des ressources humaines

Tout membre des Instances Représentatives du Personnel.

OBJECTIFS

- Comprendre les facteurs ayant un impact sur les relations humaines au travail
- Connaître les solutions permettant d'anticiper les dysfonctionnements humains
- Mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche d'amélioration la prévention des risques professionnels liés aux relations humaines au travail.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES INCIVILITÉS ET DE LA VIOLENCE EXTERNE

PUBLIC

Responsable d'entreprise, Manager, Membre des Instances Représentatives du Personnel, Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels liés aux incivilités et à la violence externe.

OBJECTIFS

- Comprendre les facteurs de risques liés aux incivilités, aux agressions verbales et/ou physiques, auxquelles peuvent être exposés les salariés exerçant leur activité en contact direct avec le public.
- Connaître les pistes de solutions permettant d'anticiper ou de réguler la survenue de ces agressions.
- Accompagner et prendre en charge les salariés victimes de ces agressions, pour en limiter les conséquences au niveau de leur santé physique ou mentale.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

IDENTIFIER ET PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

PUBLIC

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP...).

OBJECTIFS

Cette formation vise à permettre aux participants de reconnaître les différentes formes de harcèlement en milieu professionnel, d'en comprendre les mécanismes et d'identifier les leviers d'action.

Objectifs pédagogiques :

- Reconnaître les différentes situations de harcèlement (sexuel, moral, sexiste...)
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire liés aux situations de harcèlement.
- Évaluer les situations à risques et mise en œuvre de mesures correctives ou préventives.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

Travail temporaire : Entreprise Utilisatrice - Entreprise Intervenante

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET À LA SOUS-TRAITANCE ↗

PUBLIC

Toute personne chargée des relations entreprises utilisatrices/entreprises intervenantes : Chefs d'entreprise, Directeurs techniques, Responsables de production, sécurité ou qualité. Toute personne chargée de l'ordonnancement des travaux neufs ou d'entretien. Toute personne ayant en charge l'encadrement des opérations d'entretien, de maintenance, de chargement et déchargement, réalisées par des sous-traitants intervenant dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures.
- Analyser les risques liés à la co-activité, afin de mieux gérer la coordination des travaux.
- Analyser les risques et les mesures de prévention propres à toute opération de chargement et déchargement.

DURÉE

1.5 jours soit 11 heures

Secteur Aide et soin à domicile (ASD)

ASD 004 - DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS SA STRUCTURE D'AIDE ET DE SOIN À DOMICILE ↗

PUBLIC

Dirigeants de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile désireux de mettre en place une démarche de prévention en s'appuyant sur les compétences d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention (AP ASD). Cette formation précède celle de l'animateur prévention (AP ASD)

OBJECTIFS

Objectifs de formation :

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention dans sa structure.
- Manager la santé et la sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une démarche de prévention dans sa structure.
- Structurer une démarche de prévention en lien avec ses objectifs de prévention.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

Travail temporaire : Intérim

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'INTÉRIM ↗

PUBLIC

Chef d'entreprise ou proche collaborateur ayant délégation sur les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Salariés permanents des entreprises de travail temporaire (ETT).

Tout membre des Instances Représentatives du Personnel.

Recommandé pour tout collaborateur des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) et/ou des Entreprises Utilisatrices (EU) ayant en charge l'accueil et le suivi des personnels intérimaires.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les salariés permanents des entreprises de travail temporaire à la prévention des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés intérimaires.
- Sensibiliser les entreprises utilisatrices à l'accueil de l'intérimaire, et anticiper au mieux le recours au travail temporaire.

DURÉE

1.5 jours soit 11 heures

Secteur Sanitaire et médico-social (SMS)

SMS 003 - DÉVELOPPER ET MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UN ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL (SMS) ↗

PUBLIC

Dirigeants d'établissements du secteur sanitaire et médico-social SMS dont les Ehpad, hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets en comptant sur l'aide d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention AP SMS.

OBJECTIFS

Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels dans son établissement.

Piloter tout projet de prévention et, en particulier si l'établissement est concerné, un projet de prévention des TMS selon les attentes du programme national TMS Pros.

Objectifs pédagogiques

Identifier ses enjeux de prévention à partir d'un état des lieux de santé et de sécurité au travail.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Risques environnementaux

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX UV SOLAIRES ET À LA CHALEUR EXTÉRIEURE ↗

PUBLIC

Dirigeants, Chefs d'équipe et responsables de service, Responsable HSE/QSE, Salariés désignés compétents, Encadrants de proximité, toute personne en situation d'encadrement de salariés exposés

OBJECTIFS

Cette formation vise à renforcer les compétences des encadrants sur l'organisation du travail et la mise en œuvre des mesures de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques professionnels liés aux UV et à la chaleur
- Comprendre les effets sur la santé et la sécurité des salariés
- Connaître les obligations réglementaires de l'employeur
- Mettre en place une organisation du travail adaptée
- Adopter les bons réflexes de prévention et de gestion des situations à risque

DURÉE

1 jour soit 7 heures

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS EN ENTREPRISE ↗

PUBLIC

Dirigeants, Chefs d'équipe et responsables de service, Responsable HSE/QSE, Salariés désignés compétents,

OBJECTIFS

Cette formation vise à renforcer les compétences des encadrants afin d'assurer la sécurité des salariés, la coordination des actions et la continuité des activités en situation dégradée.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques majeurs susceptibles d'affecter leur entreprise
- Comprendre les enjeux humains, matériels et organisationnels
- Connaître le cadre réglementaire et les obligations de l'employeur
- Définir et mettre en œuvre des mesures de prévention
- Réagir en situation de crise et assurer le rôle de l'encadrement

DURÉE

1 jour soit 7 heures

GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES LORS DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DES ALGUES SARGASSES ↗

PUBLIC

Toute personne chargée de la mise en œuvre et au pilotage des opérations lors des opérations de ramassage, transport et traitement des algues sargasses (dirigeants, Responsables techniques, Donneurs d'ordre, Fonctionnels sécurité...).

OBJECTIFS

- Identifier les risques professionnels spécifiques liés aux algues sargasses
- Comprendre les effets du H2S et les situations à risque
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Organiser et encadrer les interventions en sécurité
- Réagir efficacement en cas de situation dangereuse ou d'incident

DURÉE

1 jour soit 7 heures

FORMATIONS CONFIÉES A DES ORGANISMES ET PARTENAIRES RÉGIONAUX



Évaluation des risques professionnels

FORMATION-ACTION PREV : ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE PERSONNE RESSOURCE EXTERNE EN PRÉVENTION ↗

PUBLIC

Tout Chef d'Entreprise souhaitant être accompagné sur le terrain pour mettre en place une démarche de prévention et/ou d'évaluation des risques professionnels.

OBJECTIFS

En vue de rendre autonome les TPE-PME dans leur système de management en santé et sécurité au travail, il s'agit d'impulser une dynamique de prévention durable reposant sur le déploiement de formations-actions sur les thématiques suivantes :

- Évaluation des risques professionnels
- Management de la S-ST
- Risque routier
- Accompagnement des nouveaux
- Risques liés à la co-activité
- Recours à l'Intérim

DURÉE

2 jours soit 14 heures

ACQUÉRIR LES BASES PERMETTANT DE DÉSAMORCER UNE SITUATION TENDUE AVEC UN CLIENT ↗

PUBLIC

Acteurs en contact direct ou indirect avec le public (accueil téléphonique, au guichet, itinérants...), Référents d'accueil (Responsable d'Unité ou Encadrement d'un Service d'accueil du public...), Formateurs internes (Formateurs d'entreprises en charge d'assurer en interne des formations Santé Sécurité au Travail).

OBJECTIFS

Objectifs de la formation
Accueil physique
Connaître les mécanismes de la violence externe, Déetecter les situations potentiellement à risques
La conduite à tenir en cas de violence externe, Accueil téléphonique
Savoir faire face à des situations d'agression téléphonique,
Développer son attitude d'écoute et sa capacité à communiquer.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Risques Psychosociaux (RPS)

FORMATION-ACTION RPS : ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE PERSONNE RESSOURCE EXTERNE EN PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ↗

PUBLIC

Tout Chef d'Entreprise souhaitant être accompagné sur le terrain pour mettre en place la démarche des Risques Psychosociaux.

OBJECTIFS

En vue de rendre autonome les TPE-PME dans leur système de management en santé et sécurité au travail, il s'agit d'impulser une dynamique de prévention durable reposant sur le déploiement de formations-actions sur les thématiques suivantes :

- Risques Psychosociaux
- Violences Externes
- Relation Humaine Travail

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Troubles MusculoSquelettiques (TMS)

FORMATION-ACTION TMS : ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE PERSONNE RESSOURCE EXTERNE EN PRÉVENTION DES TMS ↗

PUBLIC

Tout Chef d'Entreprise souhaitant être accompagné sur le terrain pour mettre en place une démarche d'évaluation et de prévention des risques de Troubles Musculosquelettiques (TMS).

OBJECTIFS

En vue de rendre autonome les TPE-PME dans leur système de management en santé et sécurité au travail, il s'agit d'impulser une dynamique de prévention durable reposant sur le déploiement de formations-actions en vue de l'élaboration d'un diagnostic intégrant l'identification des facteurs de risques de TMS et de la définition d'un plan d'action approprié.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

SST 003- DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ↗

PUBLIC

Tous salariés d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Tous salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

OBJECTIFS

Objectif de formation : Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.

Objectifs pédagogiques :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

DURÉE

2 jours soit 14 heures (en présentiel auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.)

SST 002 - DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL ↗

PUBLIC

Personnels des entreprises et des organismes de formation souhaitant dispenser la formation de sauveteurs secouristes du travail.

OBJECTIFS

Objectif de formation : mettre en œuvre des formations d'acteur SST

Objectifs pédagogiques :

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST en sauvetage secourisme du travail.

DURÉE

8 jours soit 56 heures

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

PRAP 001 - ASSURER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE FORMATION-ACTION PRAP (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE) EN ENTREPRISE OU EN ÉTABLISSEMENT ↗

PUBLIC

Responsables d'organismes de formation et dirigeants d'entreprises ou d'établissements souhaitant former un formateur ou des acteurs PRAP.

OBJECTIFS

Objectif de formation : garantir la réussite d'une formation-action PRAP en entreprise ou en établissement.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une formation-action PRAP intégrée dans une démarche de prévention.
- Appréhender le rôle du formateur PRAP et les conditions de réussite de son action.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

PRAP-IBC 002 - DEVENIR FORMATEUR PRAP IBC (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SECTEURS INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU) ↗

PUBLIC

Personnels des entreprises des secteurs IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) et des organismes de formation.

OBJECTIFS

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur PRAP IBC dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

DURÉE

10 jours soit 70 heures (en présentiel réparties sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des travaux d'intersession (3 jours).)

PRAP-2S 003 - DEVENIR FORMATEUR PRAP 2S (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL) ↗

PUBLIC

Personnels des établissements du secteur 2S (Sanitaire et médico-Social) et des organismes de formation.

OBJECTIFS

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur Prap 2S (Sanitaire et médico-Social) dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action Prap intégré à une démarche de prévention dans un établissement.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique, intégrant l'accompagnement.

DURÉE

14 jours soit 98 heures en présentiel, en alternance avec des travaux d'intersession (3 jours).

PRAP-2S 001 - ÉLARGIR SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR PRAP (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE) DES SECTEURS IBC (INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU) AU SECTEUR 2S (SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL) ↗

PUBLIC

Formateurs Prap IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) désireux de proposer des formations Prap en direction des personnels d'établissements du secteur 2S (Sanitaire et médico-Social).

OBJECTIFS

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur PRAP 2S dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs pédagogiques

- Adapter un projet de formation-action PRAP, intégré à une démarche de prévention, à un établissement.
- Animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des soignants et des aidants, intégrant l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

DURÉE

6 jours soit 42 heures (en présentiel, avec l'intégration du nouveau domaine de compétences dédié à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.)

PRAP-IBC 003 - DEVENIR ACTEUR PRAP IBC (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU) ↗

PUBLIC

Tous salariés d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Tous salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

OBJECTIFS

Objectif de formation

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'une entreprise des secteurs IBC.

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

DURÉE

2 jours soit 14 heures en présentiel

PRAP-2S 004 - DEVENIR ACTEUR PRAP 2S (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL) ↗

PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents du secteur sanitaire et médico-social (établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite...).

OBJECTIFS

Objectif de formation

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'un établissement du secteur 2S.

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

DURÉE

4 jours soit 28 heures

Secteur Aide et soin à domicile (ASD)

ASD 002 - ACTEUR PRÉVENTION DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE (ACP ASD) ↗

PUBLIC

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

OBJECTIFS

Objectifs de formation

Être acteur de la prévention des risques dans son établissement.

Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

Objectifs pédagogiques

- Observer et analyser les situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

DURÉE

3 jours soit 21 heures (14h consacrées à l'ALM)

Transport routier

TRL 002 - DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE ↗

PUBLIC

Tous les salariés du secteur du transport routier et logistique (TRL).

OBJECTIFS

Objectifs de formation

Être acteur de la prévention des risques liés à son métier. Intervenir comme sauveteur secouriste du travail.

Objectifs pédagogiques

- Observer et analyser des situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir en cas d'accident du travail

DURÉE

3 jours soit 21 heures (3 jours non consécutifs en présentiel soit 21 heures organisées en alternance avec une période d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.)

POST-PERMIS : FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VÉHICULE ↗

PUBLIC

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un Véhicule Utilitaire Léger, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

OBJECTIFS

Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :

- les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
- les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
- les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Echafaudage de pied - R408 _ Echafaudage roulant - 457

ET 008 - MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS - ET VÉRIFIER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS ↗

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage roulant ou de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

OBJECTIFS

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

- Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

Objectifs pédagogiques :

- Monter et démonter un échafaudage de pied / roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied/roulant en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant

DURÉE

4 jours soit 28 heures

ET 003 - UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ↗

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

OBJECTIFS

Objectifs de la formation : être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

Objectifs pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

DURÉE

0.5 jour soit 3.5 heures

ET 002 - MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ↗

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

OBJECTIFS

Objectifs de la formation : monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

Objectifs pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

DURÉE

3 jours soit 21 heures

ET 004 - UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ↗

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

OBJECTIFS

Objectif de la formation : travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

Objectifs pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

DURÉE

1 jour soit 7 heures

ET 005 - VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (AU SENS DE LA R408)

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

OBJECTIFS

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, journalières et trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage** d'éléments de l'échafaudage).
- Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

** Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, journalières et trimestrielles d'un échafaudage de pied

DURÉE

2 jours soit 14 heures

Nota : Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 3 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours minimum.

ET 007 - MONTER, RÉCEPTIONNER, VÉRIFIER, UTILISER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (AU SENS DE LA R408)

PUBLIC

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

OBJECTIFS

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage)
- Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs pédagogique

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

DURÉE

3 jours soit 21 heures



FORMATIONS NATIONALES RÉALISÉES PAR L'INRS



FS&ST 001 - ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

autoformation en ligne

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail (salarié, indépendant...), tout membre d'une instance représentative du personnel (Direction, RH, représentant du personnel, représentant de proximité...) investi sur des enjeux de santé au travail, et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

OBJECTIFS

Objectif de formation : acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les principes généraux de prévention.
- Identifier les liens entre travail et santé.
- Identifier les principales méthodes d'analyse des risques professionnels.

DURÉE

1 jour soit 8 heures
(90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion au module 1)

FS&ST 003 - ACQUÉRIR LES NOTIONS DE BASE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

autoformation en ligne

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques.

OBJECTIFS

Objectif de formation : Acquérir les notions de base sur les produits chimiques.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux réglementaires, techniques, humains et économiques.
- Identifier les dangers d'un produit (caractéristiques physicochimiques et toxicologiques).
- Lire et utiliser une étiquette et une fiche de données de sécurité.

DURÉE

0.5 jour soit 4 heures

GLOSSAIRE

2S : Sanitaire et social

ALM : Accompagner la mobilité

AP : Animateur prévention

AP ASD : Aide et soins à domicile

CGSSM : Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique

CATEC ® : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés

EVRP : Évaluation des risques professionnels

IBC : Industrie, bâtiment, commerce

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

MAC : Maintien et actualisation des compétences

OF : Organisme de formation

PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique

RPS : Risques psychosociaux

S&ST : Santé et sécurité au travail

SDC : Salarié désigné compétent SMS: Sanitaire médico-social

SST : Sauveteur secouriste du travail

SST-STS : Sauveteur secouriste du travail - spécifique travaux souterrains

TMS : Troubles musculosquelettiques

TRL : Transport routier de marchandises & logistique

CONTACTS

Pour toute demande d'informations sur notre offre de formation :

Tél : 0596 66 51 33

E-mail : formation.atmp@cgss-martinique.fr



Pour toute demande d'informations sur les services du DPRP PSP :

Tél : 0596 66 76 19

E-mail : drp@cgss-martinique.fr



CGSS Martinique - DPRP PSP

Département Prévention Risques Professionnels
et Promotion de la Santé Publique
Zone d'Activités du Manhity
97232 LAMENTIN



Département Prévention
Risques Professionnels et
Promotion de la Santé Publique